

tenue sous la présidence de Madame CAROTENUTO, assisté(e)
de Madame HÉTIER-NOËL et Madame DIWO, Conseillères
En présence de Madame BAIZET, Rapporteure publique
Madame VIDAL, Greffière

09 heures 15

01)	DOSSIER N° 2308055	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner le Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis au paiement d'une somme de 35 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame S	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP)	SELARL CARLINI & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2308056	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner le Centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis au paiement d'une somme de 35 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur H	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP)	SELARL CARLINI & ASSOCIES
03)	DOSSIER N° 2308057	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner le Centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis au paiement d'une somme de 35 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur R	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP)	SELARL CARLINI & ASSOCIES

09 heures 15

04)	DOSSIER N° 2308058	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner le Centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis au paiement d'une somme de 35 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame L	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP)	SELARL CARLINI & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2308059	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner le Centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis au paiement d'une somme de 35 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame Z	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP)	SELARL CARLINI & ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2308060	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner le Centre hospitalier du Pays d'Aix – Centre hospitalier intercommunal Aix-Pertuis au paiement d'une somme de 35 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame Z	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AIX-PERTUIS (CHIAP)	SELARL CARLINI & ASSOCIES
07)	DOSSIER N° 2308164	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
Titre de l'affaire	Condamner l'hôpital du pays Salonais au paiement de la somme de 60 000 euros à titre de dommages et intérêts.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame B	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SALON DE PROVENCE	Maître MICHEL Karine (Cour)

09 heures 15

08)	DOSSIER N° 2308165	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Condamner le Centre hospitalier du Pays du Salonais au paiement de dommages et intérêts.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SALON DE PROVENCE	Maître MICHEL Karine (Cour)

09)	DOSSIER N° 2308166	RAPPORTEURE: Madame Sylvie CAROTENUTO
-----	--------------------	---------------------------------------

Titre de l'affaire Condamner le Centre hospitalier de Salon de Provence au paiement de dommages et intérêts.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame G	Maître LÊ Annie (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER DE SALON DE PROVENCE	Maître MICHEL Karine (Cour)

Arrêté le 08/10/2025

Le président du tribunal